

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

Délibération n° 2023-68

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

Objet : Convention de mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association du comité des fêtes Deflandre de la gendarmerie

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Madame Fatiha CHARIFI ALAOUI expose le rapport suivant :
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de l'association du comité des fêtes de la gendarmerie ;

L'association du comité des fêtes de la gendarmerie a sollicité la commune pour une mise à disposition d'une salle dans le cadre de l'organisation d'un gala, visant à maintenir la cohésion au sein de cette institution le weekend du 1^{er} décembre 2023.

Il est donc proposé de mandater M. le Maire pour signer une convention de mise à disposition gracieuse de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association du comité des fêtes Deflandre de la gendarmerie, le weekend du 1^{er} décembre 2023, et de facturer la prestation ménage au tarif en vigueur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, MANDATE 26 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION), M. le Maire pour signer une convention avec l'association du comité des fêtes Deflandre de la gendarmerie, le weekend du 1^{er} décembre 2023, et de facturer à cette association la prestation ménage au tarif en vigueur, comme évoqué ci-dessus.

La convention est annexée à la présente délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

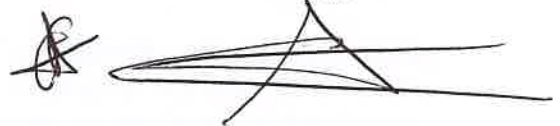
Le Maire,

Les secrétaires,



Jean-François DODET

Fatiha CHARIFI ALAOUI Antoine CAMUS



Date de publication : **24 OCT. 2023**